

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 29 janvier 2013 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2013

NOR : INTA1303686A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-1346 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire-de-Belfort, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 2

M. Jean-Louis LECCIA, commissaire divisionnaire, adjoint au chef du département du recrutement et de l'égalité des chances à la direction des ressources et des compétences de la police nationale, est nommé vice-président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

M. Ibrahim ABDOU-SAIDI, attaché d'administration, chef de la division de la logistique opérationnelle à la direction centrale de la police judiciaire;

Mme Valérie BERNICHON, attachée d'administration, chargée de la communication interne et des relations presse à la direction des ressources et des compétences de la police nationale;

M. Alain FLATTIN, attaché principal, adjoint au chef du pôle exécution financière au secrétariat général pour l'administration de la police de Lyon;

Mme Maria FRANCISCO, attachée d'administration, adjointe au chef de la section études et communication à la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 4

Le jury sera complété en tant que de besoin par des correcteurs pour l'épreuve écrite d'admissibilité.

Article 5

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice
du recrutement et de la formation,
M. NGUYEN